

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE SIOUX LOOKOUT HYDRO INC.

Sioux Lookout Hydro Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1^{er} mai 2022.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Sioux Lookout Hydro Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1^{er} mai 2022. Si la requête est approuvée telle quelle, un client résidentiel type et un client de services généraux type de Sioux Lookout Hydro Inc. se verraient imposer les augmentations suivantes :

Catégorie tarifaire	Conséquence sur la facture mensuelle
Client résidentiel (750 kWh)	2,57 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	5,43 \$ par mois

Les autres clients pourraient également être touchés.

La demande d'augmentation des tarifs est établie à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. L'augmentation des tarifs comprend également la requête de Sioux Lookout Hydro Inc. de récupérer auprès des clients les coûts imprévus résultant d'une violente tempête survenue en juin 2021.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Sioux Lookout Hydro. Nous déterminerons si l'entreprise a utilisé les modèles et les formules applicables exigés par le CEO et s'il y a lieu d'approuver la requête de Sioux Lookout Hydro visant à ce qu'elle récupère certains des coûts liés à la tempête. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus

- Vous pouvez consulter la requête de Sioux Lookout Hydro sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête de Sioux Lookout Hydro et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la requête de Sioux Lookout Hydro. Inscrivez-vous avant le **10 novembre 2021**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder, dans la présente affaire, une adjudication des frais conformément aux *Directives de pratique concernant l'adjudication des frais*, et uniquement en ce qui a trait à la requête déposée par Sioux Lookout Hydro concernant le recouvrement des coûts des dommages causés par la tempête en vertu du processus de réclamation du facteur Z de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Sioux Lookout Hydro. Ils sont inscrits à la ligne « Livraison », l'un des éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2021-0057**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre avec vos commentaires ou pour participer en tant qu'intervenant, ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez saisir le numéro de référence **EB-2021-0057** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/fr/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La Commission envisage de favoriser l'audience écrite dans cette affaire. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience

orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d’ici le **10 novembre 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l’entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d’intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l’article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l’énergie de l’Ontario, L.O. chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l’énergie
de l’Ontario